



Ouverture des négociations salariales 2023

... ALORS QUE LA DIRECTION RESTE TOUJOURS SOURDE A NOS REVENDICATIONS 2022...

Les revendications FO GRDF

Pour 2022

- ✓ 2 NR pour chaque salarié GRDF permettant à chacun une augmentation de son niveau de vie.
- ✓ Le paiement des heures de grève. De nombreux salariés se mobilisent depuis plusieurs semaines pour obtenir le maintien de leur pouvoir d'achat pour l'ensemble des salariés GRDF.

Pour 2023

- ✓ Un taux d'AIC de 2,50 : bien supérieur à celui de 2022 pour répondre aux enjeux industriels et commerciaux que devront relever les salariés pour 2023. Ce volume d'avancement permettra enfin aux managers de reconnaître véritablement l'investissement des salariés ainsi que leur montée en compétence.
- ✓ Une harmonisation de TOUS les collèges à 40 %, tel que l'avait initialement proposé les employeurs l'année dernière et qui avait été refusé par un syndicat se revendiquant « catégoriel »
- ✓ Une clause de revoyure sans condition
- ✓ La révision des situations salariales ramenée de 4 à 3 ans
- ✓ Les variables : une moyenne de 12.5 % pour les cadres et 3 % pour les maîtrises

Ce qu'il s'est passé aujourd'hui : séance du 25 octobre

1ère déclaration de l'intersyndicale

« Madame la Directrice Générale, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis ce jour pour l'ouverture de la négociation sur les mesures salariales. Nous sommes en intersyndical depuis le 2 juin dernier avec plusieurs mobilisations importantes des salariés. Nous souhaitons que cette négociation se déroule dans les meilleures conditions et qu'elle aboutisse rapidement dans l'intérêt de tous. Nous vous avons entendu lors de la dernière séance du CSE C sur l'importance et l'urgence de reprendre le dialogue social.

En signe d'ouverture et aussi pour le bien des salariés, l'intersyndicale vous demande de mettre en œuvre une négociation flash. »



Propositions de la direction pour 2022

- ✓ Une prime de 400€ pour tous les salariés en décembre 2022

Propositions de la direction pour 2023

- ✓ 1 NR pour tous les salariés au 1^{er} janvier 2023
- ✓ Un taux d'AIC de 1%
- ✓ Reprise du processus d'évolution des NR à l'embauche

2ème déclaration de l'intersyndicale

« Madame la Directrice Générale, Mesdames, Messieurs,

L'intersyndicale a largement entendu vos propositions. L'inflation de l'année 2022 estimée à 7% pèse sur le pouvoir d'achat des salariés. La perspective d'une inflation à 4.2% pour 2023 est annoncée par le gouvernement dans le projet de loi de finances. Dans un premier temps, cela nous amène à vous demander des mesures collectives en supplément des augmentations accordées dans le cadre de l'accord de branche. L'intersyndicale vous demande a minima 1 NR au 1er juillet 2022 et 1 NR au 1er janvier 2023.

Nous souhaitons aborder les mesures individuelles que dans un second temps. »

RDV pris ce jeudi 27 octobre avec la Direction

Face à la mauvaise foi de la Direction quant à nos revendications 2022, restant sur le versement d'une « aumône » et oubliant la reconnaissance des salariés à leur juste valeur,

FO appelle à un arrêt de travail JEUDI 27 OCTOBRE à 9h.



Ensemble, agissons pour ne plus subir !